AVIS DE RECTIFICATION N° 1

Marché n° 049 - 2026 - PS02 - Accueil périscolaire, ALSH et espace de vie sociale

Marché de services sociaux et autres services spécifiques (SSS) - procédure adaptée

Objet de la rectification

La commune de Beychac-et-Caillau porte à la connaissance de l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier de consultation des entreprises (DCE) du marché cité en objet que celui-ci est modifié dans les conditions décrites ci-après, avant la clôture de la consultation.

La modification porte sur l'ajout d'une mission de suppléance de la commune, confiée au titulaire, pour l'accueil des enfants au titre du service minimum d'accueil (SMA) institué par la loi n° 2008-790 du 20 août 2008 (articles L. 133-1 et suivants du Code de l'éducation), lorsque le taux de grévistes parmi les enseignants des écoles de la commune atteint ou dépasse le seuil légal de 25 %. Cette mission, rémunérée séparément, n'était pas prévue dans le dossier de consultation initial.

Pièces modifiées

Pièce	Avant rectificatif	Après rectificatif
CCTP	Article 10 seul	**Article 10 modifié + nouvel article 10 bis (suppléance SMA)**
CCAP	Article 9 en 4 sous-parties (9.1 à 9.4)	**Article 9 complété d'une sous-partie 9.5 (rémunération de la mission SMA)**
RC	Clôture au 16 novembre 2026	**Clôture reportée au 23 novembre 2026 ; mémoire technique complété**
BPU/DQE	13 lignes de prix	**Ligne n°14 ajoutée (demi-journée de mobilisation SMA)**

Le CCTP, le CCAP, le RC et le BPU/DQE rectifiés, portant la mention « Rectificatif n° 1 du 3 novembre 2026 », remplacent dans leur intégralité les versions initialement mises à disposition sur la plateforme de dématérialisation.

Les autres dispositions du dossier de consultation demeurent inchangées.

Report de la date limite de remise des offres

Compte tenu de la nature de cette modification, la date et l'heure limites de remise des offres sont reportées du lundi 16 novembre 2026 à 17h00 au lundi 23 novembre 2026 à 17h00.

À RETENIR

Nouvelle date et heure limites de remise des offres : lundi 23 novembre 2026 à 17h00.
Les offres déjà déposées avant la publication du présent avis peuvent être retirées ou modifiées jusqu'à cette nouvelle date, dans les conditions habituelles de la plateforme de dématérialisation.

Modalités de retrait des pièces rectifiées

Les pièces rectifiées sont mises à disposition, gratuitement et en intégralité, sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la commune, à l'adresse suivante :

https://demat-ampa.fr

Les candidats ayant déjà retiré le dossier de consultation en sont informés individuellement par voie de message sur la plateforme.